



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

N° 10

Message du Comité d'agglomération
à l'intention du Conseil d'agglomération

**Message concernant un crédit d'investissement
pour le projet d'agglomération de 2^{ème} génération
et pour le plan directeur d'agglomération**

Séance du Conseil d'agglomération du 28 juin 2012

Sommaire

I. Généralités.....	1
II. Demande de crédit	2
III. Proposition.....	3

Annexe : Projet d'arrêté

(du 31 mai 2012)

10 - 2011-2016 : Message concernant un crédit d'investissement pour le projet d'agglomération de 2^{ème} génération et pour le plan directeur d'agglomération

Le Comité d'agglomération remarque que le projet d'agglomération de 2^{ème} génération (ci-après PA2), déposé à l'Office fédéral du développement territorial le 29 décembre 2011 et adopté par le Conseil d'agglomération le 26 janvier 2012, a dû, durant son élaboration en 2011, répondre aux exigences fédérales en matière de projet d'agglomération et aux exigences cantonales en matière de plan directeur régional.

Afin, d'une part, de combler le dépassement de crédit inhérent au PA et, d'autre part, de finaliser le plan directeur d'agglomération (PDA), le Comité d'agglomération demande au Conseil d'agglomération d'accepter le crédit d'investissement relatif à ces engagements.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Suite à la décision du Conseil d'agglomération du 26 avril 2012 de renvoyer la demande de crédit relative à la finalisation des études du PA-PDA¹, le Comité présente un nouveau message.

Le Comité rappelle que le montant total des études du PA-PDA s'élève à CHF 1'100'000.- et que ces études se sont déroulées sur les années 2010, 2011 et s'achèveront en 2012.

Conformément aux exigences du canton, le PA déposé à Berne, doit être finalisé en plan directeur régional ou PDA. Cette opération, initialement prévue séparément de la procédure du PA2, est réalisée sur la base des documents déjà livrés à la Confédération. L'élaboration du rapport stratégique demandé par le Conseil d'Etat dans son arrêté d'approbation du 19 mars 2012 est en cours. Elle se fait en coordination avec les services cantonaux.

¹ Message du Comité n°9 du 5 avril 2012.

II. Demande de crédit

Le Comité d'agglomération rappelle que le Conseil d'agglomération a accepté, à ce jour, de libérer des crédits d'investissement pour un montant total de CHF 550'000.-.

Tableau

Décompte des investissements 2010-2011/ PA- PDA

	Mobilité	Aménagement	Total
Crédits votés le 11 février 2010	200'000.00	200'000.00	400'000.00
Crédits votés le 3 mars 2011	75'000.00	75'000.00	150'000.00
Total des crédits votés	275'000.00	275'000.00	550'000.00
Investissements réalisés en 2010	107'277.04	172'936.78	280'213.82
Investissements réalisés en 2011	246'371.70	329'375.07	575'746.77
Total décompte des investissements	353'648.74	502'311.85	855'960.59
Dépassement de crédit	78'648.74	227'311.85	305'960.59
Dépenses engagées en 2012	42'595.65	42'595.65	85'191.30
Total crédit d'investissement complémentaire à engager	121'244.39	269'907.50	391'151.89
Coût finalisation PDA prévu	128'755.61	30'092.50	158'848.12
Crédit d'investissement nécessaire	250'000.00	300'000.00	550'000.00

Au vu ce qui précède, le Comité d'agglomération demande au Conseil d'agglomération de libérer un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour combler le dépassement de crédit du PA et pour finaliser le PDA. Ce crédit d'investissement se répartit comme suit :

Compte d'investissement Mobilité no 650.509 : CHF 250'000.-

Compte d'investissement Aménagement no 790.509 : CHF 300'000.-

Le Comité entend financer la dépense d'investissement des études du PA-PDA, partie mobilité, de CHF 250'000.- par emprunt bancaire. Ce crédit d'investissement doit être amorti au taux légal de 15%, équivalant à un montant de CHF 37'500.- par année. Sur la base d'un taux d'intérêt à 2%, la charge d'intérêt total prévue se monte à CHF 19'797.-.

Le tableau qui suit comprend le détail des amortissements de la dette ainsi que la charge d'intérêt à prévoir sur la durée de l'emprunt.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette (1er janvier)	---	250'000.00	212'500.00	175'000.00	137'500.00	100'000.00	62'500.00	25'000.00
Intérêts	2'500.00	4'719.00	3'969.00	3'219.00	2'469.00	1'719.00	969.00	234.00
Amortissement		37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	25'000.00
Total des charges	2'500.00	42'219.00	41'469.00	40'719.00	39'969.00	39'219.00	38'469.00	25'234.00

Le Comité entend financer la dépense d'investissement des études du PA-PDA, partie aménagement, de CHF 300'000.- par emprunt bancaire. Ce crédit d'investissement doit être

amorti au taux légal de 15%, équivalant à un montant de CHF 45'000.- par année. Sur la base d'un taux d'intérêt fixé à 2%, la charge d'intérêt totale prévue se monte à CHF 23'756.-.

Le tableau qui suit comprend le détail des amortissements de la dette ainsi que la charge d'intérêt à prévoir sur la durée de l'emprunt.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette (1er janvier)	---	300'000.00	255'000.00	210'000.00	165'000.00	120'000.00	75'000.00	30'000.00
Intérêts	3'000.00	5'663.00	4'763.00	3'863.00	2'963.00	2'063.00	1'163.00	281.00
Amortissement		45'000.00	45'000.00	45'000.00	45'000.00	45'000.00	45'000.00	30'000.00
Total des charges	3'000.00	50'663.00	49'763.00	48'863.00	47'963.00	47'063.00	46'163.00	30'281.00

III. Proposition

Le Comité d'agglomération propose au Conseil d'agglomération d'accepter un crédit total d'investissement de CHF 550'000.-, financé par l'emprunt bancaire, en vue de combler le dépassement du crédit d'investissement du PA et de finaliser le PDA en cours, selon le projet d'arrêté annexé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'agglomération, l'expression de notre considération distinguée.

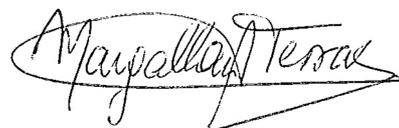
AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

PROJET

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;

considérant :

- le budget 2012 de l'Agglomération adopté par le Conseil d'agglomération le 13 octobre 2011 et l'arrêté du Conseil correspondant ;
- les messages n°9 et n°10 du Comité d'agglomération ;
- le préavis de la Commission financière ;
- le préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement

arrête :

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à engager un montant de CHF 550'000.- (cinq cent cinquante mille francs) destiné à la finalisation des études du PA-PDA.

² Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Fribourg, le 28 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Jean-Daniel Wicht

Corinne Margalhan-Ferrat